



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-huit mars deux mille vingt-six à dix heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Fixation du nombre d'administrateurs
du Conseil d'Administration du CCAS**

Délibération n° 2026.03.28.039

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Monsieur Georges DENEUVILLE Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026 et en application des dispositions de l'article R 123.7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de fixer le nombre de membres élus appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est rappelé que le Conseil d'Administration du CCAS est présidé de plein droit par le Maire. Il comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal et représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions à des actions de préventions, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Vu l'article R.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS en respectant le principe de parité. Il est proposé de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident :

- **De fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :**
 - Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
 - 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
 - 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 3 Absent : 1</p> <p>Date convocation : 24 mars 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 14 AVR. 2026</p>	<p>Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Paola HUGUENIN, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Nadia MENECEUR.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Laurent BATTÀIA (pouvoir à H. HAMDANI), Bénédicte CHAPEAU (pouvoir à G. BUSIDAN), Sylvie OURGAUD (pouvoir à S. IZQUIERDO).</p> <p>Absent : Patrice RENARD</p> <p>Secrétaire de séance : Marie MAILLARD</p>
--	---